

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.59

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Métropole Aix-Marseille Provence : Aides exceptionnelles à l'investissement dans le cadre du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) - Année 2018.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) a été créé par la loi de « Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion » du 25 mars 2009.

Il a pour objectif la requalification urbaine et sociale des quartiers, la résorption de l'habitat indigne, l'amélioration et la diversification de l'offre de logements, l'amélioration de la performance énergétique des logements et le maintien de la mixité sociale au sein de ces quartiers. Ce programme cible prioritairement les quartiers présentant une concentration élevée d'habitat indigne et une situation économique et sociale des habitants particulièrement difficile.

Les quartiers relevant du PNRQAD ont été identifiés par un décret du 31 décembre 2009. Suite à un appel à candidature, le centre ancien de Marignane, commune de la Métropole Aix-Marseille Provence, a été retenu.

Le Département a approuvé sa participation au PNRQAD de Marignane lors de la Commission permanente du 4 novembre 2011.

La convention d'application du PNRQAD de Marignane, signée le 17 février 2012, prévoit un financement total du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 14 millions d'euros pour la Métropole Aix-Marseille Provence, la commune de Marignane et les différents opérateurs de la rénovation du centre ville de Marignane.

Sur la période 2010 à 2019, la commune de Marignane a ainsi pu bénéficier des financements du département pour de nombreuses opérations parmi lesquelles la rénovation de l'église Saint Laurent, la création du parc Salvator Dali, d'un poste de police, du musée Raimu et d'un guichet unique sont les plus emblématiques.

Le Département, notamment dans le cadre du Plan Quinquennal d'Investissement, a déjà apporté son soutien financier à des opérations portées par la Métropole Aix-Marseille Provence au titre du PNRQAD sur la commune de Marignane, telles que l'aménagement du cours Mirabeau, de l'avenue Jean Jaurès "prolongée" et de la place de la République.

Trois nouvelles opérations en maîtrise d'ouvrage métropolitaine doivent faire l'objet d'un financement par le Département :

- la rénovation des espaces publics du cœur historique ;
- la réhabilitation de la Place Camille Desmoulins et des rues attenantes ;
- le parking Saint Pierre.

Dans ce contexte, le présent rapport propose d'allouer des aides exceptionnelles à l'investissement au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille Provence conformément au détail joint en annexe 1, soit une subvention totale de 1 390 678 € sur une dépense subventionnable globale de 3 712 085 € HT, telles que prévues dans la convention PNRQAD de Marignane.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL